

Missions auprès des Professions libérales

by StephaneM - Samedi, avril 02, 2011

<http://www.stephane-mignonat.com/2011/04/02/missions-professions-liberales/>

Les professions libérales constituent un secteur d'activité ayant de nombreuses spécificités, tant juridiques que comptables ou fiscales. L'Expert-Comptable apporte son assistance tout au long de l'activité professionnelle du libéral, quel que soit son mode d'exercice : individuel, SCP, SCM, SEL...

La complexité des régimes applicables est grande et il est important de pouvoir compter, à tout moment, sur l'avis éclairé d'un professionnel indépendant.

L'Expert-Comptable pourra assister le chef d'entreprise pour :

Ses obligations comptables :

- établissement et présentation des comptes annuels ;
- élaboration du tableau de variation de trésorerie ;
- tenue des registres légaux ;
- élaboration de la liasse fiscale annuelle.

Ses obligations fiscales :

- l'établissement des déclarations fiscales (TVA, 2035, taxe professionnelle...);
- assistance lors d'un contrôle fiscal.

Ses obligations sociales :

- établissement des bulletins de paye et des déclarations sociales ;
- formalités d'embauche ;
- respect de la convention collective ;
- aide à l'organisation des élections des représentants du personnel ;
- assistance au suivi des congés payés ;
- assistance lors d'un contrôle URSSAF ;
- aide aux procédures de licenciement.

Par ailleurs les professionnels libéraux peuvent compter sur les conseils de l'Expert-Comptable pour :

- la gestion de leur patrimoine ;
- leur optimisation fiscale ;
- la gestion de leur entreprise.

(c) Stéphane MIGNONAT